

N° A 71870995
ATTESTE QU'UNE GARANTIE D'UN MONTANT DE ***120.000 €**

A été donnée par elle à : **SARL HOMEXA**

43989 P **HOMEXA IMMOBILIER**
400 avenue ROUMANILLE
BP 309
06906 BIOT SOPHIA ANTIPOLIS

Représentée par : **GER Monsieur SIMON Stephan**

A compter du : 01/01/2017
AU TITRE DE L'ACTIVITE DE TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Fait à PARIS, le 21/06/2017

Le Directeur Général
Alain LEDEMAY



GALIAN || 89, rue La Boétie - 75008 Paris || Tél. : 01 44 95 22 22

|| Fax : 01 44 95 22 29 || Web : www.galian.fr

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par la loi du 13 mars 1917 et les textes subséquents
Agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en qualité de Société de Financement - RCS Paris 662 028 471
Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08



ENTREPRISE

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N° 72 678 du 20 juillet 1972)

ATTESTATION D'ASSURANCE **2017**
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

ASSURE : 43989 P **SARL HOMEXA**
HOMEXA IMMOBILIER
400 avenue ROUMANILLE
BP 309
06906 BIOT SOPHIA ANTIPOLIS

Représentée par : **GER Monsieur SIMON Stephan**

POLICE N° : 120 137 405

Effet du contrat : du 01/01/2017 AU 31/12/2017

ACTIVITE GARANTIE : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

Fait à PARIS, le 21/06/2017

Pour les Compagnies ci-contre, par délégation,
Alain LEDEMAY
Directeur Général de GALIAN



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

Les assureurs désignés ci-dessus attestent que l'assuré désigné ci-avant a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant les garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.